

CLC Connect: La délicate problématique du licenciement des salariés en incapacité de travail

Categories : News

Date : 19-06-2019

Tout employeur est confronté au cours de la relation de travail à la problématique de l'absence de ses salariés pour cause de maladie. Un salarié absent pour cause de maladie qui a rempli ses obligations légales en matière d'information de son employeur est protégé contre le licenciement, que ce soit avec préavis ou avec effet immédiat, pendant une certaine période. Lire plus dans le magazine de la Confédération luxembourgeoise du commerce: [Connect, juin 2019, page 24](#)

LA DÉLICATE PROBLÉMATIQUE DU LICENCIEMENT DES SALARIÉS EN INCAPACITÉ DE TRAVAIL

Tout employeur est confronté au cours de la relation de travail à la problématique de l'absence de ses salariés pour cause de maladie. Un salarié absent pour cause de maladie qui a rempli ses obligations légales en matière d'information de son employeur est protégé contre le licenciement, que ce soit avec préavis ou avec effet immédiat, pendant une certaine période.

TRAITÉ DE DROIT DU TRAVAIL
CARRUT MULLER
DROIT DU TRAVAIL



Experts :



Régis MULLER

PARTNER

Avocat à la Cour, Member of the Luxembourg Bar, 2003